



**AVIS PUBLIC**  
**Entrée en vigueur**

Avis public est, par le présent, donné par le soussigné que le conseil municipal de la Ville de Carleton-sur-Mer a adopté, lors de sa séance régulière tenue le 13 juin 2022, à 20 h, à la salle Lavoie-St-Laurent de l'hôtel de ville et par webinaire, le **règlement numéro 2022-469 sur les ententes relatives à l'exécution des travaux municipaux par des promoteurs, abrogeant le règlement 2013-242 et adoptant la Politique de développement et d'ouverture de rues publiques.**

Ledit règlement est actuellement déposé au bureau du soussigné et toute personne intéressée peut en prendre connaissance pendant les heures d'affaires.

Le règlement 2022-469 entrera en vigueur conformément à la Loi.

Donné à Carleton-sur-Mer, le 17 juin 2022.

A handwritten signature in blue ink, appearing to read 'Antoine Audet', is written in a cursive style.

Antoine Audet  
Directeur général et greffier  
(Parution et publication Le *Hublot* et sur le site internet de la Ville, le 17 juin 2022)